

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION DE
RECENSEMENT DES VOTES DE HAUTE-CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dans le cadre de l'organisation des élections européennes qui se dérouleront le 26 mai prochain et en application de l'article R. 107 du Code électoral, une commission locale de recensement des votes a été instituée.

Présidée par un magistrat, cette commission est chargée de centraliser les résultats adressés par les Maires, de vérifier les opérations de dépouillement, de totaliser les résultats et d'envoyer le procès-verbal de ses travaux à la commission nationale de recensement général des votes.

Afin d'assurer une représentation au sein de cette commission en Haute-Corse et Corse-du-Sud, l'Assemblée doit désigner un titulaire et un suppléant sur chacun des deux territoires.

Sur saisine de la Mme la Préfète de la Corse-du-Sud et par délibération n° 19/115 AC du 25 avril 2019, l'Assemblée a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la commission locale de recensement des votes de la Corse-du-Sud comme suit :

CORSE-DU-SUD	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Fabienne GIOVANNINI	Julie GUISEPPI

Sur saisine du Préfet de Haute-Corse, il vous est aujourd'hui proposé de désigner les représentants devant siéger au sein de la commission locale de recensement des votes de la Haute-Corse :

HAUTE-CORSE	
TITULAIRE	SUPPLEANT

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder à cette désignation.